

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 012

Modification du nombre de Vice-présidents

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Rappel du contexte

Par courrier en date du 3 janvier 2023, M. Alex Saintrapt a fait part de sa démission en tant que conseiller communautaire et de Vice-président, concomitante à sa démission en tant que Maire de Saint-Sulpice-les-Champs. Cette démission ayant été actée par Mme la Préfète le 17 janvier 2023 ainsi que celles de plusieurs adjoints, il convenait que de nouvelles élections aient lieu au sein de la Commune de Saint-Sulpice-les-Champs.

Aujourd'hui, la Commune est représentée au sein du Conseil communautaire par Mme Monique DEPEIGE, Maire, en tant que titulaire et M. Jean-Pierre BARBE en tant que suppléant.

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales établit les dispositions suivantes : « Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre. »

Par délibération N° 2020-034 du 15 juillet 2020, le Conseil de Creuse Grand Sud a fixé le nombre de Vice-présidents à 9. Le Bureau communautaire de Creuse Grand Sud est uniquement composé de la Présidente et des 9 Vice-présidents.

Objet de la demande

Du fait de la démission de M. Alex Saintrapt, 8^{ème} Vice-président, il y a lieu, avant de procéder à une éventuelle élection d'un nouveau vice-président, de savoir si le nombre de Vice-présidents au sein du Bureau communautaire doit être maintenu à 9 membres outre la Présidente, ou doit être ramené à 8.

Deux options sont en effet possibles :

1. Le Conseil communautaire décide de maintenir le nombre de vice-présidences à 9, il n'est alors pas nécessaire de revoir l'enveloppe globale des indemnités, mais il est nécessaire de procéder à l'élection d'un 9^{ème} Vice-président.
2. Le Conseil communautaire décide de ramener le nombre de vice-présidences à 8, il est alors nécessaire de revoir l'enveloppe globale de indemnités, mais il n'est pas nécessaire de procéder à l'élection d'un 9^{ème} Vice-président, M. Alain Détolle passant de facto 8^{ème} Vice-président dans l'ordre du tableau.

Les délégations de fonction précédemment consenties à l'élu démissionnaire ne sont pas automatiquement transférées à son remplaçant.

Éléments financiers

En fonction du nombre de Vice-présidents, l'enveloppe maximale des indemnités doit être revue, ce qui sera abordé au point suivant.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire refuse de ramener le nombre de vice-présidences à 8.

CONTRE : 22 (Pouvoir de S DURAND - JL JOSLIN - E PINLON - E CHABANT + pouvoir de N HAGENBACH - P MERIGOT + pouvoir de P COLLIN - M BONIFAS - G AUMEUNIER + pouvoir de A BAUCULAT - C DEBAENST - B ROUGIER - M MOINE + pouvoir de MF HAYEZ - S DUCOURTIOUX + pouvoir de B BOUQUET - I DUGAUD + pouvoir de D LABOURIER - G ANTON - D PRIOURET + pouvoir de P LEGROS - R FOUGERON)

POUR : 20 (A DETOLLE - C BIALOUX - L LHERITIER + pouvoir de E MALHOMME - V BERTIN - P DANIEL - MH FOURNET - J LABARRE- A ROULET - R NICOUX + pouvoir de P ESTERELLAS - B SIMONS - N RAVET - T LETELLIER - J BŒUF - V PERRIERE - C. ARNAUD - M DEPEIGE - D MIOMANDRE - J TOURNIER)

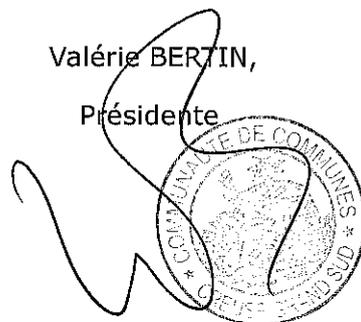
ABSTENTION : 1 (Céline COLLET-DUFAYS)

Refusé à la majorité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le 25 AVR. 2023
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente

A circular official stamp of the Communauté de Communes de la Creuse Sud is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES" and "CREUSE SUD" around a central emblem.